

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

2020_AR06

OBJET : Report de l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets :

- d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)
- de révision des Zonages d'Assainissement des Eaux Usées (ZAEU) communaux
- de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques

Le Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L153-19 et suivants, ainsi que R153-8 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L123-1 et suivants, ainsi que R123-1 et suivants ;

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L621-30 et suivants, ainsi que R621-92 et suivants ;

Vu le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu les arrêtés municipaux désignant la Communauté de communes comme autorité organisatrice de l'enquête publique unique relative :

- au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H),
- à la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA),
- à la révision des Zonages d'Assainissement des Eaux Usées (ZAEU) communaux.

Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 20 février 2020 ;

Vu la décision n°E19000290/44 en date du 19/12/2019 du Tribunal Administratif de Nantes désignant la Commission d'enquête en charge de ladite enquête publique unique,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne n°2020_AR05 en date du 2 mars 2020 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets :

- d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H),
- de révision des Zonages d'Assainissement des Eaux Usées (ZAEU) communaux,
- de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques ;

Considérant, que la Communauté de communes Vie et Boulogne est l'autorité organisatrice de l'enquête publique unique sur le PLUi-H, les ZAEU communaux et les PDA ;

Considérant, que les actuelles dispositions gouvernementales de protection de la population liées au coronavirus COVID 19 ne permettent pas l'organisation de ladite enquête prévue du 10 avril 2020 au 14 mai 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : REPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Suite aux actuelles dispositions gouvernementales de protection de la population liées au coronavirus COVID 19, l'enquête publique unique, portant sur les projets d'élaboration du PLUi-H, de révision des ZAEU communaux et de création de PDA des monuments historiques, ouverte par l'arrêté n°2020_AR05 en date du 2 mars 2020 initialement **du vendredi 10 avril 2020 à 9H00 au jeudi 14 mai 2020 à 17H00** est reportée à une date ultérieure.

ARTICLE 2 : PUBLICITE

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, aux Maires des 15 communes membres, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif et aux membres de la Commission d'enquête.

Le présent arrêté sera :

- affiché au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne ;
- publié dans le recueil des actes administratifs de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Fait à Le Poiré sur Vie, le 19 mars 2020.

Signé par : Guy Plissonneau
Date : 20/03/2020
Qualité : Président de la CC Vie et
Boulogne

PLISSONNEAU

